

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BREUIL DU 17 JUIN 2021

Article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales :

Le compte rendu de la séance est affiché sous huitaine

Article R. 2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales :

L'affichage du compte-rendu de la séance a lieu, par extraits, à la porte de la Mairie.

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 10.06.2021

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Fabrice PORCHERON - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Géraldine PLANTARD - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Bernard FREDON (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Valérie JULIEN (pouvoir à Fiorina MOREAU) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Laurent ECHALIER (pouvoir à Géraldine PLANTARD) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Johan DURQUE)

Absente : Patricia DA CUNHA

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

En préambule, Madame le Maire, informe le Conseil Municipal, de la nomination par arrêté de Rémi Falcand, Conseiller délégué aux énergies et à l'environnement. Il est apparu important, sur le secteur du développement durable de mettre l'accent sur les économies d'énergie, travail déjà lancé avec le chantier de l'éclairage public. Donc, en parallèle il est envisagé de mener tout un travail sur les bâtiments communaux en termes d'économie d'énergie.

C'est pourquoi, il a été décidé de créer un poste de conseiller délégué dédié à cette mission ; la démarche est déjà lancée, puisque la commune a fait appel à un bureau d'études pour l'analyse énergétique de 4 bâtiments, à savoir les deux locaux de l'école primaire, l'école maternelle et le centre François Mitterrand.

Autre information donnée par Madame le Maire : la climatisation du Paquebot est à nouveau opérationnelle. Cela permettra en cas de canicule, d'offrir un lieu d'accueil rafraîchi à nos aînés.

Par ailleurs, Madame le Maire informe l'assemblée de la décision prise de ne pas organiser, tout comme en 2020, la fête du bourg et les feux d'artifice. En effet, cette manifestation rassemble plus d'un millier de personnes et au vu de la conjoncture et des incertitudes sur l'avenir proche, il a semblé difficile d'organiser cette fête en termes de logistique.

Cette annulation ne veut pas dire que rien ne se fera sur le Breuil : le 14 juillet, la course cycliste du Breuil, initialement prévue le week-end de l'Ascension, sera organisée en collaboration avec Creusot Cyclisme. En juillet également, la bibliothèque proposera des animations dans le cadre de Partir en Livre à Morambeau.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose à l'approbation des membres du Conseil, la modification de la délibération N°3 (modification du préambule) et l'ajout d'une délibération portant sur le tableau des effectifs permettant l'embauche du policier municipal en septembre : vote à l'unanimité du Conseil Municipal

Avant d'aborder les différents points à l'ordre du jour du Conseil, le compte-rendu du conseil du 8 avril 2021 est soumis à l'approbation des élus : il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Les mouvements de crédits ci-dessous ont pour but d'affecter judicieusement certaines dépenses et recettes, tout en respectant l'équilibre des budgets.

Les modifications envisagées s'établissent comme suit :

Budget principal

CHAPITRE	NATURE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
		<i>FONCTIONNEMENT</i>		
011	615232	Entretien de réseaux	- 1000 €	
65	6521	Déficit budget annexe	+ 1000 €	
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	0 €

Budget gîte

CHAPITRE	NATURE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
		<i>FONCTIONNEMENT</i>		
011	611	Contrats de prestations	+ 1000 €	
74	7488	Autres attributions		+ 1000 €
		TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 1000 €	+1000 €

Madame le Maire précise que le budget voté pour l'année est un budget prévisionnel, et qu'en cours d'année, des modifications peuvent avoir lieu. Cette première décision modificative concerne une dépense relative à des diagnostics non prévus mais nécessaires, pour le gîte. Le budget du gîte dépendant du budget principal, cela entraîne toute une série d'écritures, en équilibre, entre les deux budgets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** ces mouvements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes.

DELIBERATION N° 2

OBJET : LIGNE DE TRÉSORERIE - RENOUELEMENT

La Commune a contracté précédemment auprès d'un organisme bancaire une ligne de trésorerie afin de faciliter la gestion des échéances de ses dépenses et de ses recettes. Cette ligne de trésorerie permet à la Commune d'honorer le règlement de ses factures dans l'attente de percevoir les recettes mensuelles ou encore le versement des subventions accordées.

La ligne de trésorerie actuelle est arrivée à échéance et il convient de la renouveler. Il appartient au Conseil Municipal d'en déterminer le montant.

Sur les recommandations du conseiller aux décideurs locaux, et après avis de la commission des finances, réunie en séance le 8 juin 2021,

Madame le Maire indique que cette ligne de trésorerie n'est utilisée qu'en cas de besoin pour palier momentanément l'absence ou la diminution de trésorerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire** à négocier avec les organismes bancaires une ligne de Trésorerie d'un montant de 120 000 €.
- **AUTORISE Madame le Maire** à signer les contrats relatifs à cette ligne de trésorerie

DELIBERATION N° 3

OBJET : TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2021

La Commune du Breuil a mis en place des partenariats avec des communes voisines pour mutualiser les moyens et les projets et faciliter le développement de nouvelles actions, notamment les mercredis. Dans ce cadre les tarifs ont été modifiés sur les mercredis, sans être modifiés sur les autres périodes d'accueils des structures de loisirs.

Cependant, pour ne pas multiplier les tarifs distincts, dans une volonté de simplification et de clarification, il est proposé d'appliquer dorénavant un seul et même tarif, celui des mercredis sur l'ensemble des périodes des mercredis, petites vacances et grandes vacances scolaires comme suit :

MERCREDIS, PETITES ET GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Quotient Familial	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	811-1000	1001 et +
Tarif à la ½ journée sans repas	2,00 €	2,40 €	2,88 €	3,46 €	4,15 €	4,98 €	5,98 €
Tarif à la ½ journée avec repas	5,10 €	5,60 €	6,15 €	6,90 €	7,60 €	8,45 €	9,20 €
Tarif à la journée avec repas	6,00 €	7,20 €	8,60 €	10,30 €	12,20 €	13,80 €	15,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs du service enfance jeunesse comme ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2021.

DELIBERATION N° 4

OBJET : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR SURCROÎT D'ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'ouverture des accueils collectifs de mineurs 07 au 31 juillet 2021, et la nécessité de recruter le personnel nécessaire à l'encadrement des enfants accueillis,

Considérant l'augmentation d'activité des services techniques, notamment les espaces verts, sur la période estivale,

Il y a lieu de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 11 emplois non permanents, à temps complet, avec des périodes de préparation, d'adjoint d'animation. Leur rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation, échelle C1, 1^{er} échelon, IB 354/IM 332.
- 1 emploi non permanent, à temps complet, avec des périodes de préparation, d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, Sa rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'animation principal 2^{ème} classe échelle C2, 8^{ème} échelon, IB 430/IM 380.
- 2 emplois non permanents, à temps complet, d'adjoint technique. Leur rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, échelle C1, 1^{er} échelon, IB354/IM332.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget 2021 de la commune.

Madame le Maire précise que les deux emplois du Service Technique viendront renforcer l'équipe mais qu'ils seront aussi affectés au nettoyage et à l'entretien de la plage de Montaubry, qui ne sera pas surveillée. En effet, l'expérience de ces dernières années a démontré que l'embauche d'un maître-nageur sauveteur pour les deux mois d'été ne relevait pas d'une bonne gestion, car soit la météo n'était pas favorable, soit à l'inverse les fortes chaleurs provoquaient

la fermeture pour raison sanitaire de la plage et donc l'emploi du MNS ne se révélait nécessaire que 15 jours effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la création d'emplois saisonniers pour la période estivale dans le cadre des activités du centre de loisirs, et des services techniques.

DELIBERATION N° 5

OBJET : CONVENTION DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN RESEAU DE SENTIERS DE RANDONNEES

La Commune du Breuil et l'Association « Les Sentiers du Breuil » ont conventionné ensemble afin de valoriser les chemins et les circuits de randonnées sur tout le territoire communal.

Plusieurs itinéraires ont été repérés, qui passent à travers des parcelles dépendant d'organismes publics ou de collectivités tels que l'ONF, VNF, ou encore le Département.

Afin de préciser les interventions nécessaires pour constituer le réseau de sentiers et boucles de randonnée, notamment le balisage, mais aussi tout ce qui contribue à rendre pérenne l'offre de circuits, il convient de conventionner avec les différents gestionnaires concernés.

Les conventions préciseront les modalités d'intervention sur les parcelles référencées, conformément aux préconisations des différents partenaires et de la charte de balisage de la Fédération Française de Randonnées.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire** à signer les conventions et tous documents afférents, avec les gestionnaires ou propriétaires des parcelles sur lesquelles seront balisés les circuits de randonnées, élaborés avec l'Association « Les Sentiers du Breuil ».

DELIBERATION N°6

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2021

Il appartient à l'Assemblée délibérante, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

A ce jour le poste de policier municipal est vacant. Dans le cadre du processus de recrutement engagé, compte tenu des profils des candidats reçus et afin de recruter un titulaire dans le grade correspondant à son parcours professionnel et sa carrière.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	E-T-P	DONT T-N-C	TEMPS PARTIEL
GARDIEN BRIGADIER	C	0	0	0	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	0	0	0	0

Modifications :

Ouverture d'un poste de brigadier-chef principal

Suppression d'un poste de gardien brigadier

Madame le Maire précise que l'objectif est de recruter pour septembre.

Sylvain Lamotte demande pourquoi recruter à ce grade de brigadier-chef principal :

Madame le Maire répond qu'aucune autre candidature n'a été enregistrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce tableau des effectifs au 01.07.2021.

- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'issue de chacun des conseils, Madame le Maire a pour obligation de rapporter l'ensemble des décisions prises entre deux conseils. Le rapport de ce jour concerne la période du 7 avril au 31 mai 2021.

La parole est ensuite donnée à Madame Fiorina MOREAU qui apporte des précisions quant à l'organisation du centre de loisirs de juillet. Celui-ci aura lieu du 7 au 30 juillet. Pour la première fois, il est ouvert aux enfants de 3 à 5 ans. Il est prévu 80 enfants environ par jour, répartis en plusieurs tranches d'âge.

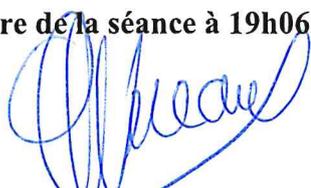
Les 3/5 ans seront basés à l'école maternelle, les 6/7 ans au centre F. Mitterrand, les 8/10 ans à l'école élémentaire et les 11/14 ans à l'Espace Jeunes.

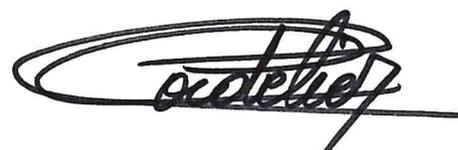
Une équipe de 11 animateurs encadrera l'ensemble des jeunes, à qui seront proposées des activités manuelles, sportives, de découverte, avec une focalisation sur l'environnement proche pour découvrir notre territoire.

L'accueil de la garderie fonctionnera le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30.

Madame le Maire termine la séance en précisant que le Guide Bimby, déposé sur table, est une initiative CUCM que la communauté souhaite relancer.

Clôture de la séance à 19h06.


Le secrétaire,
Philippe MEREAU


Le Maire,
Chantal CORDELIER